

Règlement du concours

Préambule

Les Concours CodinGame sont des concours de programmation gratuits (sans obligation d'achat) en ligne où des programmeurs / développeurs informatiques du monde entier, ou de France seulement, viennent se challenger pour le fun, ou pour entrer en contact avec des entreprises qui leur plaisent et qui recrutent.

Les Concours CodinGame consistent dans le développement de programmes informatiques en utilisant l'un des langages de programmation proposés afin de résoudre des problèmes complexes dans un temps limité.

Côté recrutement éventuel, l'objectif des Concours CodinGame est de donner la possibilité aux participants (le/les « Participants ») de mettre en avant leurs compétences en programmation en fonction de leur niveau d'études ou leur parcours professionnel, de postuler indirectement auprès d'entreprises qui souhaitent recruter une personne en tant que stagiaire, salarié en CDD ou en CDI (le/les « Employeurs »), ou d'accepter d'être mis en relation avec ces dernières à l'issue des concours et éventuellement d'être embauchés sur le poste ou l'un des postes proposés au regard de la performance qu'ils auront réalisée au Concours CodinGame.

Parallèlement, les Concours CodinGame sont l'opportunité pour les Employeurs participants, tel que l'Employeur **Sopra Steria Group**, d'être mis en relation avec une communauté de programmeurs / développeurs informatiques en recherche de postes et de recruter le ou les Candidats postulants (le/les « Candidats ») qui correspondent à leurs attentes.

Article 1 : Organisation des Concours CodinGame

La société CodinGame, Société par Actions Simplifiée au capital de 15 400 euros, immatriculée sous le numéro 75053861300019 R.C.S Montpellier, dont le siège social est situé au 396 rue du Mas de Verchant, Immeuble Archimède - 34000 Montpellier, France, organise les concours de programmation « CodinGame » (ci-après, la « société organisatrice ») pour le compte d'Employeurs.

Les Concours CodinGame se déroulent en ligne sur Internet (ou, dans certains cas, en ligne et sur place) aux dates (et lieux) précisés sur le site internet www.codingame.com. Mais en l'occurrence, pour l'Employeur **Sopra Steria Group** du 21/01 (18h) au 31/01/2021 (23h59), et uniquement en ligne.

Les Concours CodinGame sont en principe anonymes pour tous les Participants. Les noms et prénoms de chaque Candidat qui a postulé ne pourront normalement être communiqués aux Employeurs que si ces derniers sollicitent une mise en relation avec le Candidat et que le Candidat accepte explicitement de répondre à l'invitation, ou s'il s'agit de champs obligatoires à renseigner sur le formulaire d'inscription en ligne.

Article 2 : Conditions de participation aux Concours CodinGame

Les Concours CodinGame ainsi que les modalités de participation sont détaillés sur le Site : www.codingame.com.

Les Concours CodinGame sont ouverts à toute personne physique majeure disposant d'une connexion internet et d'une adresse email valide, quelle que soit sa nationalité, et en principe sans exigences de diplôme ou de parcours professionnel spécifique. Mais en l'occurrence, pour l'Employeur **Sopra Steria Group** le concours est ouvert uniquement aux personnes physiques résidant en France métropolitaine : i) soit aux étudiants d'une soixantaine d'écoles présélectionnées par l'Employeur **Sopra Steria Group** dans la limite de 4 places par école et de 250 inscrits, ii) soit aux professionnels des NTIC dans la limite de 500 inscrits. Donc, au total uniquement pour les 750 premiers Participants inscrits, appartenant à l'une ou l'autre des deux précédentes catégories (étudiants / professionnels).

L'accès aux Concours CodinGame est interdit aux personnes suivantes :

Mandataires sociaux et employés de CodinGame ou de toute société affiliée (qu'elle contrôle, qui la contrôle ou sous contrôle commun avec elle), ainsi que les membres de leurs familles (ascendants et descendants directs) ;

Mandataires sociaux, dirigeants et employés de l'Employeur **Sopra Steria Group** ou de toute société affiliée (qu'il contrôle, qui le contrôle ou sous contrôle commun avec lui), ainsi que les membres de leurs familles (ascendants et descendants directs) ;

Toute personne ayant collaboré ou collaborant à l'élaboration des Concours CodinGame, ainsi que les membres de leurs familles (ascendants et descendants directs).

CodinGame se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Concours CodinGame et ne pourra bénéficier des avantages et/ou lots procurés par l'Employeur **Sopra Steria Group** en cas de réussite au Concours CodinGame.

En participant à un Concours CodinGame, tout Participant se doit de ne pas user de tricherie, trucage, usurpation d'identité, ou autre technique visant à modifier son résultat au Concours. Il est tenu de participer seul et de réaliser seul les tests sans l'aide d'une tierce personne ou assistance technique quelconque.

La participation au Concours CodinGame est gratuite pour les Participants et n'implique aucune obligation d'achat.

La participation étant strictement personnelle, chaque Participant ne pourra s'inscrire qu'une fois à un Concours CodinGame déterminé et ne pourra en aucun cas participer pour le compte de tiers.

Le Participant accepte de manière irrévocable que toutes les solutions qu'il soumet à la plateforme CodinGame lors du Concours soient publiées sous licence GPL v3, et qu'elles puissent être mises à disposition de quiconque par CodinGame dès la fin du concours. Toutefois les Participants conservent la propriété intellectuelle de tout code soumis sur la plateforme CodinGame dans le cadre du Concours.

La participation au Concours CodinGame implique l'acceptation sans réserve du présent Règlement dans son intégralité. Le non-respect de ces conditions entraînera la nullité de la participation.

Chaque Participant déclare également se soumettre aux décisions de CodinGame pour tout cas non prévu dans ce Règlement ou toute situation litigieuse.

Article 3 : Inscription aux Concours CodinGame

Pour participer aux Concours CodinGame, il suffit au Participant de se connecter au Site à l'adresse : <https://www.codingame.com/hackathon/sopra-steria-coding-challenge>, de cliquer sur le bouton « Je participe » correspondant au Concours CodinGame choisi, et de s'enregistrer en renseignant notamment les champs suivants dans le(s) formulaire(s) d'inscription :

- adresse e-mail
- password
- pseudo

Chaque Participant peut accepter d'être contacté par un maximum de huit (8) Employeurs à travers un Concours CodinGame.

Le Participant devra compléter son formulaire d'inscription en ligne en renseignant notamment les informations suivantes :

- Statut
- Pays
- Ecole ou expérience professionnelle

Une fois le formulaire complété et enregistré, le Participant recevra un email accusant réception de son inscription à l'adresse e-mail renseignée. Le Participant aura la possibilité de modifier ces informations en cliquant sur un lien présent dans l'e-mail reçu.

Chaque Participant pourra se familiariser avec la plate-forme de développement utilisée dans le cadre des Concours CodinGame en cliquant sur le lien suivant : JEUX.

Article 4 : Épreuve pratique de programmation

A la date et heure de commencement du Concours CodinGame, les Participants préalablement inscrits recevront un lien à l'adresse e-mail indiquée lors de leur inscription pour se connecter à la plate-forme du Concours CodinGame.

La plate-forme fournit un environnement de développement en ligne qui permet aux Participants de résoudre les problèmes de programmation du Concours CodinGame et de soumettre leur programme directement en ligne, sans qu'il ne soit nécessaire de recourir à des programmes extérieurs.

Les Participants peuvent décider d'utiliser leur propre environnement de développement pour programmer leurs solutions mais dans ce cas, ils devront soumettre leurs réponses dans l'environnement de développement en ligne pour que leurs solutions soient prises en compte par le système de notation (un exemple illustratif de cette situation figure sur le Site).

Une fois sur la plate-forme, et après avoir cliqué sur le bouton « Démarrer », les Participants auront accès à l'énoncé du premier problème.

Les Participants disposent d'un temps global pour réaliser le concours, ce temps est affiché tout en haut de l'IDE. Le concours démarre et se termine en même temps pour tout le monde.

Les Participants sont libres de gérer comme ils le souhaitent le temps passé sur chaque problème dans le délai global imparti.

Pour faciliter la gestion du temps, un temps indicatif de résolution est affiché en haut de chaque énoncé de problème. Les Participants ont la possibilité de circuler librement entre les questions, et

de revenir sur une question antérieure pour améliorer leurs solutions. Pour autant, à la dernière question, une fois qu'ils ont cliqué sur "Envoyer", ils ne pourront plus revenir sur leurs solutions.

Si les Participants n'ont pas envoyé leurs travaux à la fin du temps global imparti, leurs solutions seront soumises automatiquement en l'état.

Article 5 : Détermination du résultat

L'évaluation des Participants est objective et se fait sur la plate-forme à partir d'un système automatisé paramétré afin d'évaluer les solutions soumises par les Participants.

Le code soumis par les Participants pour chaque question sera compilé et évalué selon les critères suivants :

Score aux cas de test

Les points sont attribués au moment où la réponse est envoyée à la plate-forme : le code est passé au banc d'essai avec des cas de test qui reprennent les spécifications de l'énoncé associé au problème. Ces cas de test sont différents des cas de tests fournis dans l'énoncé afin d'éviter toute tricherie.

Les Participants dont les codes passent tous les cas de tests sur les serveurs de la plate-forme obtiennent le maximum de points.

Les Participants dont les codes ne compilent pas ou échouent à tous les cas de test se verront attribuer un score nul.

Le code des Participants est évalué sur un ensemble de cas de tests en rapport direct avec l'énoncé propre à chaque problème.

A partir de cette évaluation automatique, chaque Participant se verra attribuer un score calculé selon la formule suivante : somme des points de chaque test passé avec succès / somme totale de tous les cas de tests.

Ce ratio est exprimé sous la forme d'un pourcentage.

Temps de soumission

Les Participants seront éventuellement départagés dans le classement en prenant en compte les temps de soumission des solutions aux problèmes.

La durée passée à résoudre un problème sert à départager des scores égaux : si le nombre de points attribué à deux personnes est égal alors celui/celle qui aura passé le moins de temps à répondre à l'ensemble des problèmes est classé(e) au-dessus de l'autre, bien que les scores demeurent égaux.

Résultats des Participants

A l'issue du concours, les Participants recevront par email leurs résultats détaillés, comprenant les éléments suivants :

- Leur score
- Leur code source
- Le temps passé à résoudre chaque problème
- La réussite ou l'échec aux cas de tests définis pour chaque problème

- Le nombre de points associé à chaque cas de tests

Mises en relation Employeurs - Candidats

Les résultats des Candidats seront communiqués (chaque Candidat sera identifié par un numéro aléatoire) aux Employeurs pour lesquels les Candidats ont accepté d'être contactés par ces derniers.

Les résultats communiqués à chaque Employeur détailleront pour chaque Candidat pour l'Employeur en question, les éléments suivants :

- Le score du Candidat
- Le code source des solutions du Candidat
- Le temps passé à résoudre chaque problème
- Le classement du Candidat dans la liste des Candidats qui ont accepté d'être contactés par lui
- La réussite ou l'échec aux cas de tests définis pour chaque problème
- Le nombre de points associés à chaque cas de tests

Les résultats sont obtenus par l'application de critères objectifs, sur validation d'un processus de mesure automatisée de la performance, ainsi les scores et le classement ne peuvent pas être contestés et sont sans appel.

Article 6 : Récompense - Lots

Les Concours CodinGame pourront, pour certains, sans qu'il n'existe aucune obligation pour CodinGame, faire l'objet de récompenses sous forme de lots, qui seront remis au(x) Participant(s) ayant obtenu le meilleur classement/scores.

Dans ce cas, le descriptif du Concours CodinGame sur le Site fera expressément état de l'attribution (ou non) de lots pour le Concours CodinGame considéré, qui ne constitue ni un élément essentiel, ni la vocation première des Concours CodinGame.

Dans le cas où le Concours CodinGame prévoit l'attribution de lots, le descriptif du Concours CodinGame concerné mentionnera sur le Site la nature des lots à attribuer.

En l'occurrence pour le concours de l'Employeur **Sopra Steria Group** les lots sont les suivants :

- Lot 1 : une « Playstation 5 » d'une valeur marchande unitaire de cinq cent Euros (500 €) TTC*
- Lot 2 : une « Nintendo Switch » d'une valeur marchande unitaire de trois cent Euros (300 €) TTC*
- Lot 3 : un « Casque Bose QC 35 » d'une valeur marchande unitaire de deux cent cinquante Euros (250 €) TTC*

* *prix public généralement constaté.*

Ces lots seront attribués aux trois (3) premiers Participants arrivés en tête du classement (gagnants de rang 1 à 3), c'est-à-dire ayant obtenu les meilleurs scores, et ce, indépendamment de leur appartenance à l'une ou l'autre des deux catégories visées à l'article 2 (étudiants / professionnels).

Les Participants récompensés seront alors contactés dans les 15 jours suivant la fin du Concours CodinGame et les lots leur seront envoyés par Sopra Steria à l'adresse qu'ils auront indiqué en France métropolitaine.

Les prix offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte ni à la remise de leurs contre-valeurs sous quelques formes que ce soit, ni à leur remplacement ou échange pour quelques causes que ce soit, le présent concours ne constituant pas un jeu promotionnel.

CodinGame ou l'Employeur **Sopra Steria Group** se réserve toutefois la possibilité de remplacer un des prix offerts par un prix de valeur ou nature équivalente, notamment, mais sans que cela ne soit exhaustif, en cas de force majeure, en cas de rupture de stock des lots initialement prévu ou de tout autre évènement imprévisible, irrésistible et extérieur qui rendrait impossible la délivrance des prix prévus dans les délais raisonnables.

Article 7 : Données personnelles

Les informations ou données à caractère personnel requises sur le Site lors de l'inscription, telles que l'adresse e-mail, le nom et prénom, etc. sont collectées et utilisées afin d'organiser/de gérer le Concours, d'exécuter un service conforme aux attentes du Participant, de contacter les Participants, d'administrer la plate-forme, et de conserver une trace des échanges et transactions. A ce titre, CodinGame agit en tant que « responsable du traitement » au sens de la loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, et du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD).

Ces informations, ainsi que celles saisies dans le profil détaillé, seront également utilisées pour la réalisation de statistiques en interne CodinGame.

Les prestataires techniques ou sous-traitants de CodinGame éventuellement en charge de la gestion des Concours sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir.

Les Participants disposent notamment d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations les concernant qui pourront être exercés sur simple demande écrite adressée au siège social de CodinGame (indiqué à l'Article 1) ou par e-mail à l'adresse : privacy@codingame.com.

Pour plus d'information concernant leurs droits, les finalités et bases légales des traitements et les durées de conservation de leurs Données, les Participants peuvent consulter la « Politique de confidentialité » de CodinGame à l'adresse : <https://www.codingame.com/legal/privacy-policy>.

Article 8 : Exclusion

Le non-respect des dispositions de l'un des articles énumérés précédemment est possible de disqualification du Concours CodinGame.

La décision sera prise par Codingame.

Toute tricherie est formellement interdite, sous peine de disqualification du Concours CodinGame.
On entend par tricherie, notamment :

- La diffusion publique d'une solution
- L'exploitation d'une faille informatique
- L'utilisation ou le détournement d'une solution
- Une tentative d'attaque des serveurs de CodinGame

- L'obfuscation du code ou la création d'obstacles à sa lecture et sa compréhension.

Une tricherie ou malversation observée, telles que notamment se faire assister par une personne ou une machine, participer collectivement, substituer un tiers au Participant inscrit.

CodinGame se réserve le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse des Participants.

Toute indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination du Participant.

CodinGame peut annuler la ou les participations de tout Participant n'ayant pas respecté le présent Règlement.

Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis.

Article 9 : Propriété intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Concours CodinGame qui y sont proposés sont strictement interdites.

Toutes les données de quelque nature qu'elles soient, et notamment les logos, textes, graphismes, clip audio ou vidéo, marques, logiciels, ... etc, figurant sur le Site, sont nécessairement protégées par le droit d'auteur, le droit des marques et tous autres droits de propriété intellectuelle appartenant à la société organisatrice CodinGame ou à l'Employeur **Sopra Steria Group** chacun pour ce qui le concerne en cas de *co-branding*.

CodinGame consent au Participant un droit d'usage privé, non collectif et non exclusif sur lesdits contenus (autres que ceux appartenant à l'Employeur **Sopra Steria Group**), aux seuls fins et pour la durée du concours.

Le Participant s'engage dans ces conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser, sans autorisation expresse préalable de la société organisatrice, tout ou partie des contenus visés dans le présent article.

Article 10 : Responsabilité et Cas de force majeure

CodinGame ne pourra en aucun cas être tenu responsable du dysfonctionnement du réseau internet et du bon envoi et de la bonne réception des e-mails, de l'avarie des services postaux.

CodinGame se réserve le droit d'écourter, de proroger, de suspendre ou d'annuler ses Concours CodinGame si les circonstances l'exigeaient.

Sa responsabilité ne saurait être engagée si un cas fortuit ou de force majeure imposait quelque modification que ce soit aux Concours CodinGame.

CodinGame se réserve également ce droit en cas de virus informatique, d'attaque extérieure, de fraude, de défaillance technique, sans que les Participants ne puissent rechercher sa responsabilité.

De ce fait, CodinGame se réserve le droit de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces faits.

En outre, CodinGame ne saurait être tenue responsable pour des dommages de quelque nature que ce soit, ayant pour origine un cas de force majeure ou tout autre élément extérieur, tels que toute perte de revenus, de données, de clientèle, tout préjudice financier ou commercial, tout trouble commercial, tout manque à gagner ou tout préjudice immatériel.

Également, la responsabilité ne serait recherchée si l'exécution du concours est retardée, empêchée en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit, du fait du Participant ou d'un tiers ou d'une clause extérieure telles que les conflits sociaux, l'intervention des autorités civiles ou militaires, les catastrophes naturelles, les incendies, les dégâts des eaux, le mauvais fonctionnement ou l'interruption du réseau des télécommunications ou du réseau électrique.

La force majeure s'entend de tout événement extérieur à la partie affectée, présentant un caractère à la fois imprévisible, irrésistible et insurmontable, qui empêche l'une ou l'autre des parties d'exécuter tout ou partie des obligations mises par le présent Règlement à sa charge.

Article 11 : Remboursement des frais de participation

Il est rappelé que toute connexion Internet s'effectuant sur une base forfaitaire (Câble, ADSL ...) sans limitation de durée, ne donnera lieu à aucun remboursement.

Article 12 : Disponibilité

CodinGame est soumis à une obligation de moyen envers le Participant dans la maintenance du Site et s'engage donc à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à assurer le déroulement des Concours CodinGame dans les meilleures conditions de temps de transit, de débit utile et de permanence.

Néanmoins, CodinGame ne saurait garantir le fonctionnement des services vingt-quatre heures sur vingt-quatre, et sept jours sur sept. Notamment en raison de la nature même d'Internet et des infrastructures informatiques et réseau nécessaires au déroulement du Concours CodinGame.

Dans tous les cas visés, aucune indemnité ne sera versée aux Participants, quelque-soit le préjudice éventuellement subi.

En effet, les dysfonctionnements ou indisponibilités du Site ne constitueront pas une période au cours de laquelle la société organisatrice ne remplit pas ses obligations.

Article 13 : Garanties

En participant au Concours CodinGame, le Participant déclare être en possession des véritables compétences qui sont recherchées.

Il déclare s'engager à se comporter lors des Concours CodinGame de la manière la plus loyale, et notamment à communiquer sous trois (3) jours calendaires à la société CodinGame la survenance de la signature d'un contrat de travail, promesse d'embauche ou lettre d'engagement qu'il conclurait avec un Employeur participant.

Article 14 : Divers / Litige

Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Tous les cas non prévus par le Règlement seront tranchés par CodinGame dont les décisions seront sans appel.

La loi applicable au présent Règlement est la loi française.

Tout différend né à l'occasion d'un Concours CodinGame fera l'objet d'une tentative de règlement amiable.

A DEFAUT D'ACCORD, LE LITIGE SERA SOUMIS AUX JURIDICTIONS COMPETENTES DONT DEPEND LE SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE ORGANISATRICE, SAUF DISPOSITIONS D'ORDRE PUBLIC CONTRAIRES.

Toute contestation ou réclamation relative à un Concours CodinGame devra être formulé par écrit et adressée à l'adresse du siège social de CodinGame.

Aucune contestation ne sera plus recevable deux (2) mois après la clôture des Concours CodinGame.

Article 15 : Obtention du Règlement

Le présent Règlement est consultable sur le Site, au lien suivant : www.codingame.com/rules